

31 mar 2006 -12:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 31 mars 2006](#)

Santé publique

Création de l'Agence fédérale du médicament et des produits de santé

Création de l'Agence fédérale du médicament et des produits de santé

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi créant l'Agence fédérale du médicament et des produits de santé. L'avant-projet tient compte des avis et remarques du Ministre de la Fonction publique, des syndicats et du Conseil d'Etat. L'objectif de cette agence est de procurer à l'autorité l'indispensable visibilité qu'elle doit avoir en matière de médicaments, dans le contexte européen toujours plus compétitif. Cette structure assumera des missions importantes, comme le contrôle du processus entier, depuis la conception jusqu'à l'utilisation, des médicaments et des autres produits. L'Agence sera créée sous la forme d'un parastatal de type A. Elle sera dirigée par un Administrateur-général, pour une durée de six ans renouvelables. Un Comité consultatif chargé de la conseiller est institué auprès de l'Agence, ainsi qu'un Comité scientifique et un Comité de Transparence.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe